

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Effectuer des analyses de laboratoire après une coronarographie.		NUMÉRO : 4.06
		DATE : Septembre 2010
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières

CLIENTÈLES VISÉES

- Usager chez qui on a procédé à une coronarographie.

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de cardiologie au 7A
- Les soins intensifs
- L'Urgence
- Le 2A SARM pour la clientèle visée, s'il y a lieu

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Contribuer au suivi de l'état de santé de l'utilisateur.

2. CONDITION D'INITIATION

- Usager chez qui on a procédé à une coronarographie.

3. ORDONNANCE

Le lendemain matin du retour à l'unité

- E.C.G.
- Effectuer les prélèvements sanguins :
 - Urée, créatinine, électrolytes
 - Troponine-I
 - F.S.C.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Post coronarographie

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- N.A.

5.2. Procédures

- Méthodes de soins de l'AQESSS :
«Prélèvements sanguins par ponction veineuse»

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

➤ N.A.

5.5. Limites d'application

➤ N.A.

6. SOURCES

➤ Consensus des signataires

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Effectuer des analyses de laboratoire après une coronarographie.	NUMÉRO : 4.06
	DATE : Septembre 2010
	RÉVISÉE :

Chef du service de cardiologie :

Date :

28/11/10

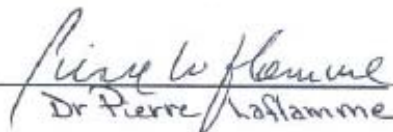


Dr Simon Kouz

Chef du département de médecine spécialisée :

Date :

15/01/2011



Dr Pierre Laflamme

Directeur des soins infirmiers :

Date :

2011.01.17



Martin Labrie

Adoptée par le CMDP :

Date : 2011-02-09


Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président